

RÈGLEMENT DU CHALLENGE HIVERNAL DE DISC GOLF DE LA LIGUE FLYING DISC ILE DE France

Adopté par la LFD IDF le 25 octobre 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES	2
ARTICLE 2 : RÈGLEMENT	2
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	2
ARTICLE 4 : CATÉGORIES.....	2
ARTICLE 5 : RÈGLES ET SANCTIONS	3
ARTICLE 6 : SÉCURITÉ.....	3
CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	3
ARTICLE 1.1 : FONCTIONNEMENT	3
ARTICLE 1.2 : CALENDRIER.....	4
ARTICLE 1.3 : ÉCHÉANCIER	4
ARTICLE 1.4 : OBLIGATIONS ET DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR.....	4
ARTICLE 1.5 : INFORMATIONS A DIFFUSER AUX JOUEURS.....	4
ARTICLE 1.6 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« TIER »)	5
ARTICLE 1.7 : NOMBRE MINIMUM DE TROUS JOUÉS.....	5
ARTICLE 1.8 : ILE OU RÈGLE SPÉCIALE CONCERNANT LE OB	5
CHAPITRE 2 : SPECIFICITES DU CHALLENGE HIVERNAL	5
ARTICLE 2.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
ARTICLE 2.2 : PHASES D'INSCRIPTION.....	6
ARTICLE 2.3 : FORMAT D'UNE MANCHE	6
ARTICLE 2.4 : MORT SUBITE	6
ARTICLE 2.5 : PUBLICATION DES RÉSULTATS.....	6
ARTICLE 2.6 : RÉCOMPENSES.....	6
ARTICLE 2.7 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL	6

Introduction

Le présent document est transmis à chaque club affilié à la ligue Ile-de-France lors de son inscription en début de saison et lorsque des modifications seront apportées pour la saison sportive suivante.

Les compétitions régionales de disc golf de la LFD IDF sont basées sur les fondements du règlement intérieur de la FFDF et sur les recommandations d'organisation et des règles du jeu éditées par Professionnel Disc Golf Association (PDGA), dès lors qu'elles sont applicables en France (ou aménageables) dans le respect de la législation française en vigueur.

La LFD IDF est garante de l'organisation du challenge hivernal d'Ile de France de Disc Golf (individuels). Ces événements se jouent sur une journée et doivent satisfaire aux conditions du présent document.

Ces événements sont déclarés par la LFD IDF à la FFDF et PDGA selon la classe C-tier.

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES

Le déroulement, le code de conduite du joueur et les règles régissant les diverses catégories sont définis dans le [Manuel Compétition PDGA](#).

ARTICLE 2 : RÈGLEMENT

Les règles du jeu officielles sont celles éditées par PDGA en anglais, la traduction française n'est qu'un outil de compréhension.

Le règlement est valable et applicable toute la saison, à partir de la première manche jouée en compétition régionale.

Si des différences interviennent entre le règlement PDGA et ce présent règlement, ce dernier prévaut, sous réserve d'acceptation de ces exceptions par PDGA.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétitions régionales de Disc Golf sont ouvertes à tout titulaire de la licence Joueur DG ou du complément de licence FFDF en cours de validité. Les joueurs non membres FFDF pourront participer à un événement régional en s'acquittant d'une licence temporaire spécifique à la compétition et d'une assurance temporaire.

Dans tous les cas il devra présenter un certificat médical attestant la pratique du Disc Golf en Compétition.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES

Les catégories ouvertes aux compétitions fédérales (sauf Championnats de France) sont les suivantes :

DIVISION OPEN	Code PDGA	Éligibilité
Open Dames	FPO FA1	Tout âge
Open Hommes	MPO MA1 MA3 MA40 MA50	Tout âge

DIVISION JUNIOR	Code PDGA	Éligibilité
Junior Fille ≤18	FJ18	<19 ans
Junior Garçon ≤18	MJ18	<19 ans

Age éligible : les compétitions se jouant sur l'année civile, la catégorie du joueur par rapport à son âge sera déterminée pour la saison entière dès la première participation.

ARTICLE 5 : RÈGLES ET SANCTIONS

Le Directeur de Tournoi (DT) s'engage à faire respecter les règlements en vigueur. Le DT se doit de déclarer toute attitude antisportive, violente, ou ne respectant pas les règles de la lutte contre le dopage sur le site du parcours (parcours, club house et ses alentours) ou transgressant volontairement les règles en vigueur et l'esprit du jeu « fair-play » de la discipline. Le DT peut exclure de l'événement tout joueur présentant un tel comportement.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Conformément aux règles éditées par PDGA, le DT ou directeur de parcours est tenu(e) de s'assurer, avant le début de chaque ronde, du bon état des tees de départ. En cas de tees de départ endommagés ou glissants, le DT peut modifier légèrement les tees de départs avant une ronde afin de prévenir tout risque de blessure lors de la course d'élan nécessaire au premier lancer.

Le club organisateur doit si possible assurer la mise en place d'un balisage pour informer / orienter les usagers éventuels du parc où se déroule la compétition.

Chapitre 1 : Organisation de manifestations

ARTICLE 1.1 : FONCTIONNEMENT

La LFD IDF s'appuie sur les clubs pour organiser les différentes manches du challenge hivernal.

La LFD IDF a en charge, pour toutes les compétitions régionales :

- les mailings d'appels à projet, d'information ;
- l'établissement du calendrier et de sa diffusion ;
- la gestion des résultats et des classements intermédiaires et finaux ;
- une aide aux directeurs de tournois (DT).

ARTICLE 1.2 : CALENDRIER

Chaque année, la LFD IDF fait un appel à candidatures auprès de ses clubs affiliés pour l'organisation d'un événement régional Disc Golf.

Sur la base de ces candidatures, la LFD IDF définit le calendrier de la saison à venir et le publie sur son site web, sur son compte FB sur www.ffdf.fr.

La LFD IDF se réserve le droit de limiter le nombre de manches en fonction de critères précis (qualité d'organisation, répartition calendaire, etc.)

Il est indispensable d'accorder le calendrier régional avec le calendrier fédéral afin de permettre une meilleure participation aux événements organisés en France et à l'étranger.

ARTICLE 1.3 : ÉCHÉANCIER

La période ouverte au dépôt des candidatures pour l'organisation d'un événement régional de disc golf s'étend du 1^{er} septembre au 1^{er} Novembre.

Le calendrier des compétitions régionales de disc golf sera validé la LFD IDF.

ARTICLE 1.4 : OBLIGATIONS ET DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR

Il est demandé au club organisateur d'un événement régional de disc golf de veiller aux éléments suivants :

- Obtenir l'autorisation d'organisation des autorités locales ;
- Compléter le fichier « [PDGA Event Report](#) » qui servira à chaque étape d'organisation.
- Le DT doit être membre PDGA, avoir passé sa certification de joueur officiel auprès de PDGA (à défaut de certification, le DT pourra demander un soutien à la LFD IDF) ;
- Les moyens d'appel à un poste de secours doivent être disponibles ainsi qu'une trousse de secours ;
- Le parcours doit être balisé si possible (OB, mandatory, drop zone, next-tee ...) ;
- L'utilisation de corbeilles mobiles et/ou métalliques pour les événements C-tier ;
- A l'issue du tournoi, le rapport PDGA dûment rempli par le DT doit être transmis à la LFD IDF dans un délai raisonnable (inférieur à 7 jours) ;
- D'associer la LFD IDF et la FFDF avant, pendant et après l'évènement.

ARTICLE 1.5 : INFORMATIONS A DIFFUSER AUX JOUEURS

Il est demandé au club organisateur d'un événement fédéral de Disc Golf de veiller à donner les informations nécessaires aux joueurs au plus tard 1 semaine avant le début de l'évènement :

- Le programme : dates et plages horaires des manches ;
- Un plan d'accès et l'adresse du lieu de compétition ;
- Les coordonnées du DT et des personnes participant à l'organisation ;
- Si possible, le plan du parcours mentionnant les distances (total et trou par trou), les pars et les spécificités éventuelles de chaque trou.

ARTICLE 1.6 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI « C Tier »

Les exigences de la classe de tournoi C Tier selon PDGA sont résumées dans le tableau ci-dessous.

- Droits d'inscriptions bruts :
 - 0 Euro pour les adhérents LFD IDF
 - 2 euros pour les autres adhérents FFDF
 - 10 euros pour les autres participants (inclut la licence + assurance temporaires)
- Droits d'enregistrements PDGA : 50 usd environ 42 euros
- Date limite d'enregistrement PDGA : 7 jours avant l'événement
- Paiement des droits d'enregistrements PDGA par la LFD IDF
- Exigences pour le directeur de tournoi (TD) : Membre PDGA avec certification officielle PDGA
- Durée de l'événement : 1 journée
- Minimum de trous joués pendant l'événement : 36 trous
- MAJ des scores sur pdga.com via « Tournament Manager » : dans un délai de 3 jours maximum
- Délai de soumission du rapport de tournoi PDGA : 7 jours

ARTICLE 1.7 : NOMBRE MINIMUM DE TROUS JOUÉS

Pour que chaque ronde d'une compétition soit génératrice de rating pour les participants et soit calculable par PDGA, elle doit comporter au minimum 13 trous.

Pour les événements de type C-tier, les rondes peuvent être jouées sur un parcours possédant moins de 18 trous. Dans ce cas, le format devra être l'un des suivants :

- Pour un événement à 36 trous minimum :
- 2 x 9 (18) trous joués 2 fois ;
- 13 trous joués 3 fois.

ARTICLE 1.8 : ÎLE OU RÈGLE SPÉCIALE CONCERNANT LE OB

Toute île ou règle spéciale affectant la règle du OB (804.04 D), telle que la règle du « Bunker Rule » par exemple, devront être déclarée à PDGA au moins 15 jours avant le début de l'événement par le DT. Si PDGA ne valide pas l'élément déclaré, ce dernier devra être supprimé ou (à défaut) modifié pour être re-déclaré à PDGA jusqu'à ce que PDGA donne son accord.

Chapitre 2 : Spécificités du Challenge hivernal

ARTICLE 2.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Challenge hivernal est une compétition annuelle se déroulant en Ile-de-France sur 6 manches.

ARTICLE 2.2 : PHASES D'INSCRIPTION

Une pré-inscription s'effectue lors du remplissage d'un formulaire en ligne.

ARTICLE 2.3 : FORMAT D'UNE MANCHE

Le nombre maximal de participant à une manche du challenge hivernal est limité à 45 joueurs pour les parcours de 9 trous, et à 72 joueurs pour les parcours de 18 trous.

La répartition des groupes s'effectue de la manière suivante :

- 1^{ère} ronde → groupes homogènes en niveau, toutes les catégories mélangées (Répartir et distribuer les n meilleurs ratings dans les n groupes. Puis répartir et distribuer aléatoirement les n moins bon ratings dans les n groupes. Compléter les groupes aléatoirement avec les autres joueurs) ;
- 2^{ème} ronde → groupes réalisés selon le classement « Overall » de la 1^{ère} ronde, à ce stade les catégories sont encore mélangées ;

ARTICLE 2.4 : MORT SUBITE

Pas de mort subite ; les joueurs à égalité seront classés ex-aequo.

ARTICLE 2.5 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

A minima, les résultats provisoires doivent être publiés sur le site PDGA à la fin de chaque journée de compétition dans un délai de 3 jours. Cependant, il est conseillé de réaliser cette publication à la fin de la journée dans la mesure du possible.

A l'issue du tournoi, dans un délai inférieur à sept jours, le DT doit finaliser le [PDGA Event Report](#) et l'envoyer à la LFD IDF pour validation.

Une fois reçue la validation, le DT transmet le rapport final à PDGA pour officialiser les résultats.

La LFD IDF Commission Disc Golf est en charge de la mise en ligne des résultats sur son site, son compte FB et sur le site www.fddf.fr.

ARTICLE 2.6 : RÉCOMPENSES

A l'issue de la dernière manche, une médaille est remise par la LFD IDF aux 3 premiers de chaque catégorie comptant au moins trois joueurs.

ARTICLE 2.7 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

A l'issue de chaque manche du Challenge hivernal, des points sont attribués aux participants en fonction de leur classement selon le barème ci-dessous.

Le classement final du Challenge hivernal est arrêté à l'issue de la dernière manche.

Le classement final du Challenge hivernal est basé sur la somme des points des quatre meilleures manches jouées pour chacun des joueurs.

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place au classement général dans une catégorie, les résultats de la 4^{ème} meilleure manche, puis de la 5^{ème}, si l'égalité perdure, ils seront déclarés ex-aequo.

Barème des points :

CLASSEMENT OVERALL			
Place	Points	Place	Points
1	150	26	42
2	141	27	39
3	132	28	36
4	123	29	33
5	114	30	30
6	108	31	28.5
7	102	32	27
8	96	33	25.5
9	93	34	24
10	90	35	22.5
11	87	36	21
12	84	37	19.5
13	81	38	18
14	78	39	16.5
15	75	40	15
16	72	41	15
17	69	42	15
18	66	43	15
19	63	44	15
20	60	45	7.5
21	57	46	7.5
22	54	47	7.5
23	51	48	7.5
24	48	49	7.5
25	45	50 à 72	1